

1 Qu'arrivera-t-il à mes parts du Fonds (ou à mes actions d'une société remplacée) si je ne retourne pas la lettre d'envoi ci-jointe (la « lettre d'envoi »)?

Maintenant que l'arrangement a été mis en œuvre, le ou les certificat(s) représentant vos parts du Fonds ou vos actions d'une société remplacée ne représentent plus ces parts ou ces actions. Le ou les certificat(s) en circulation représentant des parts du Fonds et/ou des actions d'une société remplacée ne représenteront désormais que le droit de recevoir des actions ordinaires de Bell Aliant Inc. (ou, si vous êtes un porteur de parts du Fonds des États-Unis non admissible, le droit de recevoir des espèces au lieu d'actions ordinaires). Si vous ne retournez pas la présente lettre d'envoi conformément aux directives qu'elle contient avec votre ou vos certificat(s) (ainsi que les autres documents requis qui sont indiqués ci-après et dans les directives), vous ne recevrez pas le/les nouveau(x) certificat(s) représentant vos actions ordinaires de Bell Aliant Inc.

2 Quand devrais-je retourner la lettre d'envoi ci-jointe?

La lettre d'envoi et les documents connexes devraient être retournés dès que possible.

3 Le porteur indiqué sur le certificat de parts du Fonds (ou le certificat d'actions d'une société remplacée) n'est pas en mesure de signer la lettre d'envoi ou est décédé. Que devrais-je faire?

Si le porteur indiqué sur le ou les certificat(s) est décédé, la lettre d'envoi devrait être signée par son exécuteur testamentaire, son liquidateur ou son administrateur. Si le porteur n'est pas en mesure de signer la lettre d'envoi, mais a dûment nommé un gardien ou un fondé de pouvoir, la lettre d'envoi devrait être signée par ces personnes. Dans les deux cas, vous devez fournir, avec la lettre d'envoi, une preuve satisfaisante de votre pouvoir d'agir au nom du porteur, comme des lettres d'homologation ou une procuration (reportez-vous également à la directive 5).

4 Je ne suis pas un porteur inscrit, c'est-à-dire que je détiens mes parts du Fonds (ou mes actions d'une société remplacée) par l'entremise d'un courtier. Devrais-je remplir et retourner la lettre d'envoi ci-jointe?

Non. Si vous étiez un porteur non inscrit de parts du Fonds et que vous déteniez vos parts du Fonds par l'entremise d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'un autre intermédiaire, veuillez remplir les documents qui vous ont été fournis par votre courtier en valeurs mobilières ou un autre intermédiaire conformément aux directives données par celui-ci.

5 Pouvez-vous délivrer le nouveau certificat d'actions ordinaires de Bell Aliant Inc. à une autre personne que celle dont le nom figure sur le certificat de parts du Fonds existant (ou le certificat d'actions d'une société remplacée)?

Oui, dans certaines circonstances. Par exemple, si le porteur indiqué sur le certificat de parts du Fonds est décédé, le nouveau certificat d'actions ordinaires de Bell Aliant Inc. peut être délivré à une autre personne que le porteur, comme l'exécuteur testamentaire ou le bénéficiaire du porteur. Pour être délivré à une autre personne que le porteur, le certificat déposé qui représentait auparavant des parts du Fonds doit être endossé ou être accompagné d'une procuration appropriée en vue du transfert d'actions signée par le porteur, et la signature sur les certificats endossés ou les procurations doit être garantie par un établissement admissible (comme une banque à charte canadienne de l'annexe I). Étant donné que ces exigences peuvent varier, vous êtes invités à communiquer avec CIBC Mellon pour recevoir les directives applicables dans votre situation (reportez-vous également à la directive 3b).

6 J'ai perdu mon certificat de parts du Fonds (ou mon certificat d'actions d'une société remplacée). Que devrais-je faire?

Vous devriez remplir la lettre d'envoi aussi complètement que possible et la transmettre à CIBC Mellon, avec votre numéro de téléphone et une lettre décrivant la perte. CIBC Mellon communiquera avec vous pour vous fournir des directives de remplacement.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec CIBC Mellon au 1-866-271-6893 ou avec les services aux investisseurs de Bell Aliant au 1-877-248-3113.